

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**RAPPORT N° 166**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Aménagement numérique : élaboration d'un schéma départemental des usages et services

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
24 76**

## PRESENTATION

Conscient de l'importance du Très-Haut-Débit pour son territoire, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité développer une politique volontariste en matière d'aménagement numérique.

A ce titre, il a élaboré **le schéma directeur territorial d'aménagement numérique** (SDTAN) des Bouches-du-Rhône qui a défini un **scénario d'aménagement numérique très haut débit** (fibre optique) pour les zones blanches du territoire départemental (nord et ouest du département), non prises en compte par les projets de déploiements des opérateurs ainsi que des outils de suivi pour les zones concernées par l'initiative privée.

Le SDTAN concerne donc les infrastructures. Il est une feuille de route du numérique. Il est aujourd'hui achevé. **La collectivité souhaite poursuivre cette belle dynamique en lançant une réflexion stratégique sur les usages et les services** à l'échelle du territoire départemental, compte tenu des enjeux de croissance, d'attractivité et de modernisation du numérique.

## CONTENU DU SCHEMA

De nombreux éléments tant au niveau national et local, démontrent une accélération des usages du numérique et la mise en place d'un contexte favorable au développement de ces usages dans l'ensemble des domaines sociétaux et économiques.

En effet, avec le développement des réseaux et des nouveaux terminaux, les usages du numérique croissent avec une évolution des taux d'équipement et une diversification des usages. Dans ce contexte, les schémas départementaux des usages numériques (SDUN) qui sont élaborés dans la continuité des SDTAN par les départements, ont pour finalité d'accompagner les nouveaux usages, de favoriser la structuration d'une filière, permettre la création de nouveaux emplois, soutenir la mise en place d'une gouvernance dans le cadre d'un développement partagé des usages du numérique.

Ces schémas élaborés dans la concertation des élus du territoire contiennent :

- une définition des besoins en usages numériques exprimés par les acteurs institutionnels,
- un recueil des pistes d'évolution recueillies au moyen d'enquêtes auprès de citoyens, entreprises etc,
- l'évaluation des actions possibles pour l'amélioration de la qualité de services au regard des compétences départementales,

- la définition d'orientations stratégiques susceptibles de soutenir des projets, notamment en matière d'emploi, de solidarité, d'éducation, de valorisation du patrimoine culturel et touristique.

Il convient de lancer une procédure de marché public aux fins de sélectionner un bureau d'études, qui conduira l'étude et la réflexion stratégique. Le coût de cette étude est de 70 000 € à 100 000 €. Celle-ci bénéficie de subventions Etat/Région à hauteur de 50 % plafonnées à 40 000 €.

Un crédit suffisant a été budgété au BP 2016.

## Transversale

Direction des Systèmes d'Information

### **INCIDENCE FINANCIERE**

Le schéma sera financé sur les crédits inscrits au budget départemental sur le programme 10420 au chapitre 20, fonction 91, nature 2031, inscrits au titre des systèmes d'information géographique. Sur cette ligne budgétaire, une autorisation de programme de 100 000 € a été votée en 2014 (AP 2014/10420D) . Cette AP a été abondée au BP 2016 à hauteur de 70 000 € qu'il convient d'affecter à cette opération.

En cas de décision favorable de votre part, la dépense correspondant à l'investissement, soit 70 000 € sera affectée sur l'A.P. globale 2004/10420D.

|  |                       | Montant de l'AP en M52 | Total affecté à ce jour en M52 | Montant de la nouvelle affectation | Nouveau total affecté en M52 |
|--|-----------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| AP   | 2014-10420D           | 170 000                | 100 000                        | 70 000                             | 170 000                      |
| Opération IB                                       | 1012447<br>20.91.2031 |                        |                                |                                    |                              |
| Schémas directeurs                                 |                       |                        |                                |                                    |                              |
|  |                       |                        | 99 784                         | 70 000                             | 169 784                      |
| Affectation du schéma directeur usages et services |                       |                        |                                |                                    |                              |

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'aménagement numérique, et au vu des considérations qui précèdent, je vous propose de prendre la délibération ci-jointe permettant :

- de valider l'engagement de la collectivité en vue de réaliser un schéma départemental usages et services pour lequel une procédure de marché à procédure adaptée sera passée,
- de procéder aux modifications d'affectations comme indiqué ci-dessus
  - d'autoriser les demandes de subventions aux partenaires.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL